



Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

Maison des Métiers de l'Alimentation
56, Rue de Londres - 75008 PARIS
Tél : 01 44 90 88 44 - Fax : 01 45 22 64 12
E-mail : cgad@cgad.fr - Site : www.cgad.fr

Lettre aux Sénateurs

AD/IF/AT/080

Paris, le 27 avril 2010

Madame, Monsieur le Sénateur,

Vous allez examiner prochainement le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui fixe une perspective politique nouvelle axée sur l'alimentation. La CGAD ne peut que se féliciter de la mise en place d'une telle politique de l'alimentation au cœur de laquelle les entreprises qu'elle représente ont toute leur place.

Dans le même temps, la question des circuits courts et donc de la proximité entre producteurs et consommateurs est d'une grande actualité.

La CGAD est favorable au fait de recréer du lien entre producteurs et consommateurs. Cependant, cette démarche doit se faire en partenariat avec tous les professionnels concernés sur un territoire donné et dans le respect des différents acteurs.

Les Confédérations et Fédérations professionnelles membres de la CGAD, ci-dessous signataires, vous interpellent sur cette question qui est un sujet très sensible pour les entreprises qu'elles représentent et qui sont des acteurs essentiels de l'économie de proximité. En effet, il est primordial de ne pas privilégier le secteur agricole au détriment d'un autre secteur dans le cadre de la promotion des « circuits courts », en réduisant la notion de circuit court à « la vente à la ferme ». Chaque acteur économique a sa place sur un territoire. Le lien de proximité avec les consommateurs fait ainsi partie intégrante du « savoir faire » et du quotidien de nos professionnels.

Le développement de circuits de commercialisation courts faisant appel aux professionnels de l'économie de proximité permet de créer un lien entre le produit brut, son producteur et le consommateur tout en assurant le maintien des activités économiques sur les territoires, en répondant à la demande des consommateurs en quête de produits du terroir et de savoir-faire traditionnel, ... Ces synergies sont à développer.

C'est pourquoi, la CGAD est favorable à la mise en place d'une convention cadre nationale de partenariat entre agriculteurs et artisans-détaillants, comme le propose le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Par ailleurs, les Confédérations et Fédérations professionnelles membres de la CGAD, tiennent à rappeler qu'avec près de 310 000 entreprises et 91 milliards d'euros de chiffre

d'affaires, les entreprises du secteur de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité et celui de l'hôtellerie restauration, sont au cœur de l'économie.

Ces métiers rassemblent 1,1 millions d'actifs (travailleurs salariés et travailleurs non-salariés) soit 4 % de la population active et font preuve d'un fort dynamisme en terme de création d'emplois : entre 1993 et 2008, leurs effectifs salariés ont connu une progression de + 21,6 %.

Cette progression du secteur est certaine mais reste fragile. C'est pourquoi, la CGAD et ses Confédérations en appellent à votre vigilance afin que lors de l'examen du projet de loi, des dispositions ne soient pas adoptées en faveur du secteur agricole au détriment des autres secteurs professionnels. Les conditions fiscales, économiques et techniques applicables pour un métier donné doivent en effet être identiques ou équivalentes quel que soit le secteur d'activité afin d'assurer une concurrence loyale entre les différents acteurs.

Chacun –agriculteur, artisan, commerçant de proximité ou restaurateur- doit pouvoir exercer son métier dans de bonnes conditions et valoriser son savoir faire auprès des consommateurs.

Nous restons, bien entendu, à votre entière disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous portez à nos entreprises et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Sénateur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail
Alain DUPLAT



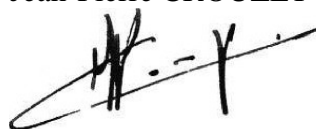
Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs
Alain DUPLAT



Fédération de la Boucherie Hippophagique de France
Michel BEAUBOIS



Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française
Jean-Pierre CROUZET



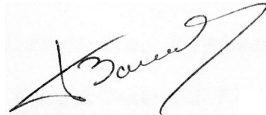
Comité de l'Alimentation de l'Ile-de-France
Philippe SOLIGNAC



Confédération Nationale des Charcutiers-Traiteurs et Traiteurs de France
Joël MAUVIGNEY



Confédération Nationale des Détaillants, Détaillants-Fabricants et Artisans de la Confiserie,
Chocolaterie, Biscuiterie
Francis BOUCHER



Union Nationale des Syndicats de Détaillants en Fruits, Légumes et Primeurs
Francis VAN DER ELST



Fédération Nationale des Détaillants en Produits Laitiers
Claude BELLOT



Confédération Nationale des Artisans Pâtisiers, Chocolatiers, Confiseurs, Glaciers, Traiteurs
de France
Frédéric LESCIEUX



Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin
Luc-Gaston GARCIA



Union Nationale de la Poissonnerie Française
Pierre LABBE

